

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 12 avril 2018 à 19h00

Date de la convocation : 5 avril 2018

Présents : AUROUZE Jean-Marc., FAURE Joseph, BOREL Christian, BONNAFFOUX Luc
BUISSON Lorraine, CHAMBONNIÈRE Caroline, ESCALLIER Francis, REYNAUD Laurent, ROULET
André, SIMON Jacqueline.

Table des matières

Démission de Roland MULLER	1
Attributions des Adjointes et organisation du Conseil Municipal	1
Vote des taux d'imposition des taxes locales	3
Vote des subventions accordées aux associations au titre de 2018	3
Vote du Budget 2018	3
Fonds de solidarité logement	4
Modification du contrat photocopieurs.....	4
Questions diverses	5

Démission de Roland MULLER

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Roland MULLER, à la date du 9 avril 2018.

Attributions des Adjointes et organisation du Conseil Municipal

Le Maire donne lecture des arrêtés relatifs aux attributions des adjoints :

- ❖ Monsieur Joseph FAURE, premier adjoint, est délégué pour traiter de tous les problèmes touchant aux réseaux communaux d'eau, d'électricité et de téléphonie, ainsi que pour la voirie communale.

Dans le domaine de l'assainissement, il est l'interlocuteur pour la commune auprès de la communauté de communes qui a désormais cette compétence suite à transfert depuis le premier janvier 2018.

Monsieur Joseph FAURE a également une délégation générale en cas d'empêchement du maire.

- ❖ Monsieur Christian BOREL, deuxième adjoint, est délégué aux finances pour l'ordonnancement des dépenses inscrites au budget et l'émission de titres de recettes.

Dans le domaine de l'urbanisme, il est l'interlocuteur de la communauté de communes suite au transfert de compétences vers celle-ci.

Il reçoit également délégation pour les affaires concernant l'école, la communication et la défense.

- ❖ Monsieur Luc BONNAFFOUX, troisième adjoint, est délégué pour traiter de tous les problèmes relatifs aux bâtiments communaux ainsi qu'aux cimetières. Il est également délégué pour traiter des problèmes relatifs à l'agriculture et à la forêt, la jeunesse et les sports.

Organisation du Conseil Municipal

Nom Prénom	Attributions	Avec
AUROUZE Jean-Marc	Affaires Générales	
Maire	Personnel communal	Chambonnière Caroline (École)
	Défense	Borel Christian
	Com Com	Faure Joseph
FAURE Joseph	Délégation générale	
Premier Adjoint	Réseaux et voirie	Reynaud Laurent
	Interlocuteur assainissement	
	Com Com	
BOREL Christian	Délégué aux finances	
Deuxième Adjoint	École	Chambonnière Caroline/Simon Jacqueline
	Communication	Chambonnière Caroline/Roulet André
	Sécurité	Buisson Lorraine
	Urbanisme-PLU-PPR Scot	Roulet André (SCOT)
	Social-Santé	Simon Jacqueline
BONNAFFOUX Luc	Bâtiments communaux	
Troisième Adjoint	Agriculture et Forêt	Reynaud Laurent
	Salle des fêtes	Chambonnière Caroline
	Cimetières	Buisson Lorraine
	Jeunesse et sports	

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réception de l'état de notification des taxes directes locales n° 1259, il a procédé à des simulations le conduisant à proposer au Conseil Municipal une majoration du taux d'imposition des 3 taxes visées de 3% pour l'année 2018.

Il propose en conséquence au Conseil Municipal d'appliquer les taux suivants :

- Taxe d'habitation 13.75 %,
- Taxe foncier bâti 26.09 %
- Taxe foncier non bâti 88.39 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

- D'APPROUVER les taux ci-dessus mentionnés

Vote des subventions accordées aux associations au titre de 2018

Le Maire propose de voter les subventions à accorder aux associations pour l'année 2018 :

ACCA Diane de Rochelongue	200.00 €
ADMR de Chorges	250.00 €
Amicale Laïque de Chorges	400.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de LBN	300.00 €
Comité des Fêtes	1 200.00 €
APEEC Subvention fonctionnement	500.00 €
APEEC Subvention Voyage à Marseille	400.00 €
Fanfare du Piolit	150.00 €
Coopérative scolaire école de Montgardin Ski + Théâtre	1 425.00€
Divers	175.00 €
TOTAL	5 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, la proposition de subvention proposée ci-dessus pour un montant total de Cinq mille Euros (5000€).

Vote du Budget 2018

Préalablement au vote du budget, un point est fait sur :

- les trois emprunts en cours,
- le personnel communal, notamment avec la possibilité de faire réaliser par l'employé le curage des rases avec location de matériel, l'entretien des espaces verts, des travaux de peintures.
- Les investissements à réaliser au cours de l'année : travaux de voirie, PLU, remplacement de 2 chaudières dans les appartements communaux, remplacement

du véhicule 4*4, la mise en place de deux tableaux numériques à l'école et le maillage du réseau d'eau sur le secteur de la Plaine,

Puis le Maire présente le budget :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2018 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	494 450,80 €	Recettes de fonctionnement	494 450,80 €
Dépenses d'investissement	286 780,45 €	Recettes d'investissement	286 780,45 €
Total	781 231,25 €	Total	781 231,25 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2018.

Fonds de solidarité logement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de participation pour la commune de Montgardin au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE une participation de 187,60€ au Fonds de Solidarité pour le Logement
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Modification du contrat photocopieurs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le photocopieur installé à l'école est vétuste et nécessite son remplacement, qu'il a contacté la société B.Contact Développement avec qui est signé un contrat de location (Mairie) entretien (École) pour les photocopieurs de la commune.

Après visite sur site (Mairie et École) du représentant de cette société en présence de Mr Borel Christian, Adjoint au Maire, et après expression des besoins nécessaires définis tant pour la Mairie que par l'École, la proposition suivante a été présentée par la dite société : Remplacement du photocopieur Canon IRC2220I de la Mairie par un photocopieur neuf TOSHIBA ES 2505AC.

Déplacement du photocopieur Canon IRC 2220I actuellement à la Mairie à l'École en remplacement du photocopieur usagé.

La solution proposée étant équivalente en coût à la solution en place actuellement, 700€ HT par trimestre incluant 7162 copies noires et 1692 copies couleur, au lieu de 702,20€ par trimestre actuellement, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la proposition de la société B.Contact Développement
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces et avenants nécessaires à ce dossier.

Questions diverses

- Demande d'installation de compteurs verts : Refus du Conseil Municipal.
- Stage de Théâtre : M. Ponte organisera en Août un stage de théâtre, la salle des fêtes sera mise gratuitement à sa disposition.
- Dissolution du Syndicat Intercommunal Routier de Charges : Le SIRC se réunira le 13/04 pour acter la dissolution.
- École : Intervention de l'entreprise Vialle pour la réparation d'un radiateur à la garderie avec vérification du disjoncteur.
Vidange des deux fosses septiques de l'école le 30 mars ;
- Voirie rurale : Francis ESCALLIER fait part d'importantes dégradations dues aux intempéries sur le chemin des jardins aux Viaux. Le Maire indique avoir reçu un courrier de Maurice BERTRAND relatif au mauvais état du chemin de Lochette.
- Nom des rues : Demande de la Poste pour nommer et numéroter les rues.
- André ROULET fait part de la demande du gardien de l'Eglise pour la mise en place d'une protection pour un vitrail.
- Christian Borel indique que l'alarme de l'annexe de la mairie a été vérifiée et reparamétrée par l'entreprise Véodis.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 17 mai à 19h00.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Jean-Marc AUROUZE.

